EMPLACEMENTS (tentes /caravanes/camping-cars/ van aménagé) ; CHALETS ; BUNGALOWS TOILÉ

- Seul le contrat de réservation rempli avec précision est considéré comme valable car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la location.
- Au reçu du contrat, le camping envoie la confirmation de location qui est subordonnée à l'acceptation des conditions suivantes :

1. **LOCATION D'EMPLACEMENT** (tente / Caravane/camping-car/van aménagé) **:** un acompte de 90 € restent acquis au camping en cas d'annulation pour les frais de location, de bureau et 2.9% d'assurance annulation.
2. **LOCATION DE CHALETS et BUNGALOWS TOILE :** un acompte de 30% du montant total de la location doit obligatoirement accompagner le contrat, il reste acquis au camping en cas d'annulation pour frais de location et 2.9% du montant pour assurance annulation.
3. En l'absence de courrier du campeur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient libre 24 heures après la date mentionnée sur le contrat et les sommes versées restent acquises au camping.
   Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
4. **Une assurance annulation** de 2.9% du montant total du séjour est possible dans votre contrat de location. Celle-ci est facultative.
   Elle vous rembourse l'indemnité de rupture du contrat selon certaines conditions (voir contrat)
5. Pour toute modification des dates de séjour, le même emplacement ne pourra être garanti.
6. **Les locations d'emplacement** se font de 15h00 à midi.
7. **Les chalets et bungalows toile** sont mis à disposition le jour prévu d'arrivée entre **15 heures et 20 heures**, ils doivent être libérés le jour prévu du départ entre **8 et 10 heures impérativement**.
   La semaine de location commence le samedi.
8. Pour les locations d'emplacements les jours d'arrivée et de départ sont à votre convenance.
   Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.
9. Toutes nos locations sont installées à point fixe et ne peuvent en aucun cas être déplacées.
10. Les chalets sont équipés et prévus soit : **lavande** pour 4 personnes,
    bruyère pour 6 personnes,
    bungalows toile pour 4 personnes.
    Aucune personne supplémentaire (enfant / adulte) n'y sera acceptée (même bébé)
11. Un maximum de 6 personnes par **emplacement** est autorisé.
    Les modifications en nombre de personnes seront régularisées à l'arrivée
12. **CAUTIONS :**
    Une caution (chèque) de 200 € est exigée pour les locations à l'arrivée, elle est restituée en fin de séjour, déduction faite des éventuels manquants, du matériel détérioré, si nécessaire du nettoyage final (forfait de 70 €), et de 20 € en cas de non-restitution du badge barrière.
    La caution du badge - barrière est identique (20 €) pour les locations d'emplacement
13. **Le montant du séjour devra être réglé un mois avant votre arrivée.**
14. Un animal domestique (chien / chat) peut être accepté ; un supplément de 25 € sera facturé par semaine de location. Il doit être vacciné, tatoué et tenu en laisse. Il ne doit en aucun cas divaguer sur le terrain ni être laissé seul.
    Vous devez vous munir du carnet de vaccinations.
15. **Un seul** véhicule à la fois par emplacement ou par location est autorisé à entrer dans le camping, et doit stationner sur son propre emplacement.
16. Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

- **Les Chèques Vacances sont acceptés ainsi que les cartes bancaires.**
- **Libellez vos chèques à l'ordre du "Camping Les OYATS".**

Camping municipal ** Les Oyats 26 bis Bld Guy Albospeyre 33780 Soulac sur Mer
Tél. : 05 56 09 78 54 Fax : 05 56 09 95 16
E-mail : campinglesoyats@mairie-soulac.fr Internet : www.soulac-campinglesoyats.com

Camping municipal ** Les Oyats 26 bis Bld Guy Albospeyre 33780 Soulac sur Mer
Tél. : 05 56 09 78 54 Fax : 05 56 09 95 16
E-mail : campinglesoyats@mairie-soulac.fr Internet : www.soulac-campinglesoyats.com